

FICHE DESCRIPTIVE « Une pratique en toute sécurité : les 1^{ers} soins en milieu sportif »

1. Code et titre du module

CCG142

Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif

Remarques : Ce module de formation ne fait pas partie à proprement parler des modules constituant les cours généraux ADEPS du niveau MS Ini. Il ne sera donc pas évalué dans ce cadre. MAIS par contre, il constitue un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'AG Sport (brevet à vocation pédagogique). Concrètement, tout candidat à l'homologation / la certification d'un brevet à vocation pédagogique par l'AG du Sport de la FWB devra valider cette formation sécuritaire avant, pendant ou après sa formation spécifique disciplinaire.

La formation peut se dérouler en une journée de 8h00 ou en deux demi-journées de 4h00. La partie purement théorique de la formation pourra se faire en e-learning pour un équivalent maximal de 2 heures. Celle-ci devra être évaluée et constituer un prérequis pour poursuivre la partie pratique de 6h ou 2 x 3h.

Les candidats sont tenus de faire l'entièreté de la formation avec le même opérateur.

Il n'y a pas de dispense partielle du module de cours.

2. Résumé / présentation

Les accidents sont légion dans la pratique sportive. Ce module de formation a pour vocation de former les moniteurs sportifs à pouvoir réagir face à une situation d'accident, d'éviter le sur-accident et prendre en charge correctement une victime. Outre les démarches habituelles de mise en sécurité et d'appel des secours, les notions de premiers soins pour des situations bénignes ou graves dans l'attente de l'arrivée des secours y sont envisagées. Cette unité de formation s'adresse à toutes les personnes encadrant des sportifs, du niveau animateur jusqu'au niveau entraîneur. Elle se veut essentiellement pratico-pratique et les situations envisagées se basent sur des accidents ou malaises les plus fréquemment rencontrés en milieu sportif. Sa visée est généraliste et a pour objectif de former adéquatement le plus grand nombre face aux incidents ou accidents sportifs récurrents. Au besoin, il reviendra à chaque fédération sportive (opérateur de formations spécifiques disciplinaires) de concevoir des modules de formation et d'intervention sur des accidents qui lui sont (seraient) plus spécifiques. Outre cette approche, une initiation à la réanimation cardio-pulmonaire et à l'utilisation d'un défibrillateur seront d'office abordées.

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√	√			√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially, etc.)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc-notes	Portfolio	Livre, revue, article, etc.
	√	√	√		√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech., etc.)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√	√	√

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
	√		

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
	√		√	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	√	√	√					

7. Charge théorique de travail

<i>Apprentissage</i>				
SAVOIRS - CONNAISSANCES				8:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.)				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
6:00	0:00	0:00	6:00	

<i>Evaluation</i>				
SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique, etc.)				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Evaluation formative continue. Le candidat a un taux de présence de 100% et participe activement aux ateliers de la journée.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
/	/

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Prévention dans les activités sportives	CG141	*			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes d'accès à la plateforme.
Encadrement	1 formateur pour max 15 candidats , matériel de cours (tableau, projecteur, etc.).
Matériel	1 mannequin de réanimation pour max 3 candidats (système de FB obligatoire), masque de protection pour le bouche-à-bouche (idéalement 1 masque par candidat), lingettes désinfectante, 1 défibrillateur d'entraînement par mannequin , 1 tapis de sol par mannequin.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques et être formateur breveté en premiers soins ou en premiers secours et actif au sein d'un opérateur de formations reconnu par le Ministère SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (voir www.emploi.belgique.be)

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Les titulaires d'un brevet de secourisme ou de secourisme d'entreprise délivré par un opérateur de formation reconnu par le SPF Emploi et Concertation sociale	< 2 ans ou recyclé annuellement
Les titulaires d'un BBSA ou d'un BSSA	< 2 ans ou recyclé annuellement
Le personnel médical ou paramédical <u>actif</u> au sein d'un service de réanimation ou d'urgences ou impliqué dans le domaine du secourisme (formateur, service de secours, etc.)	
BEPS ou Secourisme Croix Rouge	< 2 ans
Tout autre diplôme, brevet, certification qui répond aux exigences de ce module	< 2 ans ou recyclé annuellement
Copies des diplômes, brevet, certification et/ou justificatif délivré par l'employeur ou l'organisme qui encadre (asbl, fondation, institution, etc.) devront être remises à la fédération sportive concernée.	